



## Communiqué

**Le 07 février 2018**

*Réaction de l'Association des Médias Auto et Moto - France suite à la diffusion d'un reportage relatif au projet gouvernemental d'abaisser la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur le réseau secondaire dans le journal de 20H de France 2, le 3 février 2018*

Outre l'écart de temps nécessaire à parcourir 100 kilomètres, ce reportage avait également pour but d'informer le téléspectateur sur les écarts de consommation et de distance de freinage selon que l'on roule à 90 ou 80 km/h.

L'Association des Médias Auto et Moto qui regroupe journalistes, constructeurs et équipementiers, n'entend pas intervenir pour donner un avis sur le bien-fondé de la mesure envisagée par le gouvernement, tel n'est pas son objet. En revanche, l'AM-AM s'interroge sur la pertinence des tests et la sincérité des mesures publiées dans le reportage, ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les deux véhicules participant au test ont été présentés comme « identiques », ce qu'ils ne sont pas. L'un est en effet une Peugeot 308 diesel de 115 chevaux immatriculée en 2014, l'autre une Peugeot 308 diesel « basse consommation » de 120 chevaux immatriculée fin 2017. Outre des puissances moteur différentes, ces deux modèles présentent des consommations homologuées sensiblement différentes. Le modèle le plus récent est en effet plus économe de 0,5 litre aux cent kilomètres selon les données d'homologation. C'est pourtant celui qui servira à « démontrer » qu'il est plus économique de rouler à 80 qu'à 90 km/h.

Par ailleurs, le reportage présente également un test de freinage, l'un réalisé à 80 km/h et l'autre à 90 km/h. Ce test est censé montrer que l'écart de distance pour marquer l'arrêt équivaut à la longueur cumulée de deux véhicules. Nous considérons ce test comme presque parodique au regard de ce que nous connaissons de la rigueur qui prévaut chez les équipementiers en la matière. Une mesure de freinage fiable nécessite en effet d'être réalisée avec du matériel adapté et des professionnels aguerris. En outre, la comparaison nécessite que les deux véhicules testés soient strictement identiques, ce qui n'est pas le cas.

Pour l'AM-AM et ses membres, il n'est pas concevable que des tests réalisés dans des conditions aussi empiriques puissent servir à démontrer quoi que ce soit, surtout en matière de sécurité routière. D'autre part, en tant que professionnels défendant une charte déontologique, nous sommes pour le moins déçus par l'image que ce reportage fait rejaillir sur les professionnels de l'information liée à l'automobile.

Nous espérons vivement que France 2 accueillera ce communiqué comme une amicale invitation à considérer l'automobile et la sécurité routière comme des domaines suffisamment sérieux pour ne pas souffrir de telles approximations. L'AM-AM se tient prête à relayer auprès de ses membres toute demande qui pourra contribuer à améliorer l'information en la matière.

**AM-AM, 535, chemin du Vallon des Gardes 13100 Aix-en-Provence**

Email : [contact@am-am.press](mailto:contact@am-am.press) Site Web : [am-am.press](http://am-am.press) Tél. : 07 67 04 00 00